

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Poitiers, le

06 OCT. 2017

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets

Projet de restauration du trait de côte et de la biodiversité du lac marin d'Hossegor (40)

Avis de l'Autorité environnementale (article L. 122-1 et suivants du Code de l'environnement)

Avis 2017-5236

L'avis de l'Autorité environnementale est un avis simple qui porte sur la qualité de l'étude d'impact produite et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet. Porté à la connaissance du public, il ne constitue pas une approbation du projet au sens des procédures d'autorisation préalables à la réalisation.

Localisation du projet :	Commune de Soorts-Hossegor (40)
Demandeur :	SIVOM Côte Sud
Procédure principale :	Autorisation unique Loi sur l'eau
Autorité décisionnelle :	Préfet des Landes
Date de saisine de l'autorité environnementale :	7 août 2017
Date de la contribution du préfet de département :	8 septembre 2017
Date de l'avis de l'Agence régionale de santé :	13 juillet 2017

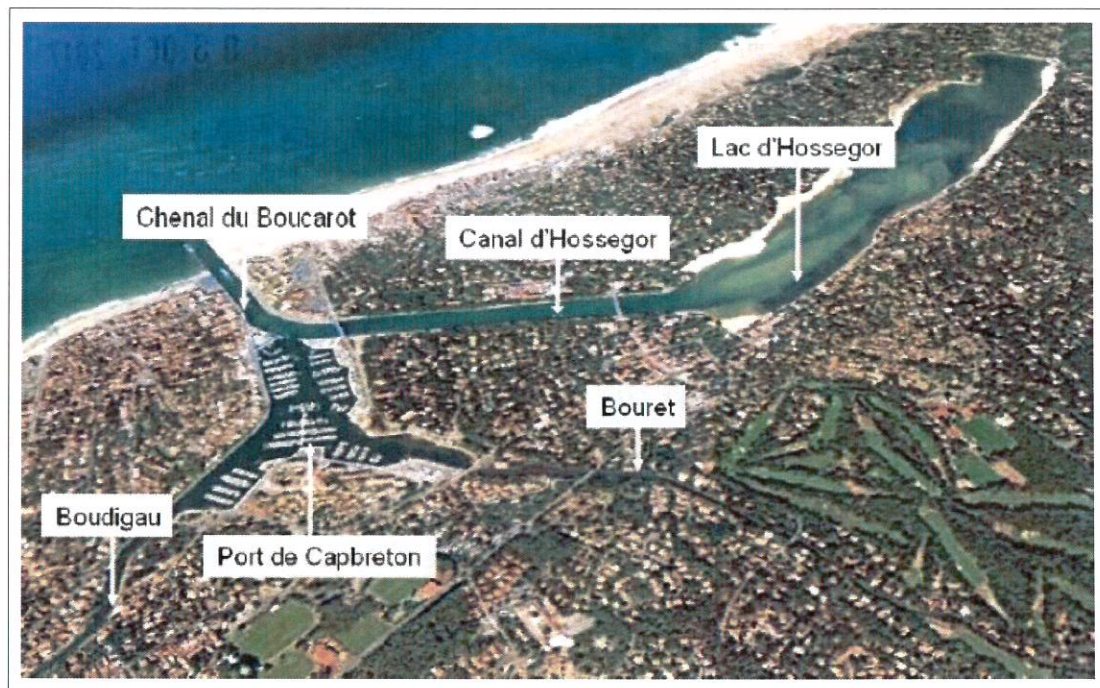
I - Principales caractéristiques du projet.

Le projet objet du présent avis porte sur la réalisation de travaux de dragage du lac d'Hossegor situé sur la Commune de Soorts-Hossegor dans le département des Landes, en vue de répondre à trois objectifs principaux :

- préserver de manière durable l'écosystème (faune et flore) fragile du milieu,
- assurer le maintien des activités du lac marin sur le plan touristique, économique et ostréicole,
- réutiliser le sable présent en quantité importante dans la partie sud, sur les plages de Capbreton et les plages du lac présentant des opportunités de réensablement.

Le projet intègre un plan de gestion de dragage, permettant de planifier les opérations et d'apporter au gestionnaire et aux opérateurs concernés un cadre technique, juridique et financier de leur mise en oeuvre.

Il s'appuie également sur une stratégie, visant lors d'une 1^{ère} étape à restaurer un "état cible" du lac d'Hossegor pour la partie allant du sud au milieu du lac (soit un dragage d'un volume entre 130 000 et 160 000 m³ de sables), puis lors d'une 2^{ème} étape à réaliser un dragage d'entretien (entre 20 000 et 30 000 m³ par an ou tous les deux ans après définition des besoins par bathymétrie, ainsi qu'une campagne pour le chenal et le canal pour un volume compris en 50 000 m³ et 70 000 m³ de sables).



Plan de localisation du projet – extrait du dossier

Le projet prévoit de réutiliser les matériaux dragués pour la restauration de l'état cible pour le réensablement de la plage de "la Savane" sur la Commune de Capbreton. Le projet prévoit de transférer les sables par l'intermédiaire de canalisations et de pompes relais permettant de refouler les sédiments sur une longue distance. Les matériaux extraits lors des dragages d'entretien seront transportés par camion vers les plages du Parc, Chênes Lièges et Blanche de la partie sud du lac.

Le projet fait l'objet d'une étude d'impact en application des dispositions du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement. Le projet est également soumis à la procédure d'autorisation environnementale.

II – Analyse de la qualité du contenu du rapport d'étude d'impact et du caractère approprié des informations qu'il contient.

II.1 Analyse de l'état initial du site du projet et de son environnement

L'analyse de l'état initial aborde l'ensemble des thématiques de l'environnement.

Concernant le **milieu physique**, le projet s'implante au niveau du lac d'Hossegor, qui constitue un plan d'eau saumâtre s'étendant sur une surface voisine de 90 hectares, constitué d'eau salée avec des apports d'eau douce provenant des cours d'eau du Bouret et du Boudigau, ainsi que de la nappe phréatique. La qualité des eaux et des sédiments constituent des enjeux particulièrement forts, en liaison avec les enjeux portant sur le milieu naturel (faune et flore) et le milieu humain (baignade et exploitation ostréicole).

Concernant le **milieu naturel**, le projet intercepte les périmètres des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique du « Lac d'Hossegor », et des « Dunes littorales comprises entre Contis et la Barre de l'Adour ». Il s'implante également à proximité des sites Natura 2000 liés au « Domaine d'Orx » et aux « Dunes modernes du littoral landais de Vieux-Boucau à Hossegor ». Le lac d'Hossegor présente une grande richesse écologique, et abrite plusieurs espèces faune et flore de grand intérêt. En particulier, concernant la flore, le lac abrite des **herbiers à zostères**, répartis sur 7 stations. Concernant la faune aquatique, est notamment constaté la présence de plusieurs espèces patrimoniales, dont des Hippocampes, l'Anguille et la Lamproie marine. Le lac accueille également une diversité avifaunistique importante en période de migration et en hivernage. Les bancs

de sable sont notamment, à marée basse, les zones de repos privilégiées par les laridés, dont la **Mouette mélanocéphale**.

Concernant le **milieu humain et le paysage**, le projet s'implante au cœur des sites inscrits liés au « lac d'Hossegor et canal avec ses rives » et des « Étangs landais Sud ». Il conviendra dès lors de solliciter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux envisagés.

La prise en compte du milieu humain, et des nombreuses activités associées au lac (baignade, nautisme, ostréiculture) présente un enjeu fort pour le projet.

II.3 Analyse des impacts temporaires, permanents, directs et indirects du projet sur l'environnement et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Concernant le **milieu physique**, plusieurs études ont été réalisées en 2015 puis en 2016 afin de déterminer la qualité des sédiments marins. Les analyses ont permis de confirmer la compatibilité entre les sables du lac d'Hossegor et les plages, permettant la valorisation de ces derniers en ré-ensablement de plage. Lors de l'exécution des travaux, des analyses régulières des sédiments pourraient utilement être envisagées afin de confirmer ce point.

Le projet intègre plusieurs mesures (barrage anti-dispersion, barrages anti-pollution, suivi environnemental) permettant de réduire les risques de pollution du milieu. Il intègre également la mise œuvre d'un suivi de la qualité des eaux pendant les travaux, avec interruption en cas de dépassement des seuils réglementaires.

Concernant le **milieu naturel**, il ressort que le projet entraîne la destruction d'herbiers à zostères sur une surface voisine de 1 ha sur un total de 4,46 ha recensés sur le lac. Il apparaît toutefois que les travaux de désensablement pourront potentiellement entraîner une amélioration des conditions de développement des herbiers à zostères, notamment dans la partie sud du lac au niveau de laquelle l'accumulation de sable ne permettait pas la colonisation de ces herbiers.

Le projet contribue également à la destruction d'habitats de repos pour la faune, notamment de 5,9 ha à enjeu fort correspondant aux bancs de sables utilisés par la Mouette mélanocéphale. Le projet intègre plusieurs mesures, comme la réalisation des travaux en période hivernale, un suivi réalisé pour contrôler la présence ou non d'espèces patrimoniales à protéger, un suivi environnemental ainsi que la définition des emprises du projet au regard des zones sensibles. Il prévoit également en mesure de compensation la mise en œuvre d'une structure flottante dans la partie nord-ouest du lac, dans une zone abritée et calme, offrant ainsi des habitats de repos pour l'avifaune.

En cas d'impact résiduel sur les espèces protégées ou leurs habitats, (notamment les herbiers de Zostères et la Mouette mélanocéphale), la réglementation sur les espèces protégées devrait être mise en œuvre (article L.411-2 du Code de l'environnement).

Concernant le **milieu humain**, le projet intègre un suivi mensuel de la qualité des eaux en phase travaux. Concernant plus particulièrement les activités ostréicoles, le projet intègre en mesure de suivi une concertation avec les ostréiculteurs vis-à-vis du cycle de reproduction des huîtres, ainsi qu'un point de suivi de la turbidité permettant de vérifier la conformité et la compatibilité avec le seuil de développement embryonnaire des larves.

Concernant la thématique du **paysage**, le projet intègre la pose de canalisations fixes (sur un linéaire de 1,6 km) et de canalisations amovibles (sur 1,9 km), ainsi que la réalisation d'un poste de refoulement. La présence des conduites entre le lac d'Hossegor et le bypass de la plage « Notre Dame » reste toutefois temporaire car limitée à la période de dragage (environ 6 mois). Le porteur de projet s'engage à prévoir une intégration paysagère (capotage) des pompes relais, qui devrait être étendue aux éléments visibles (pompes et canalisations provisoires).

Il conviendra de s'assurer en phase travaux du respect des seuils réglementaires en termes de bruit vis-à-vis des habitations riveraines.

II.4 Justification et présentation du projet d'aménagement

L'étude d'impact intègre une partie relative à la présentation et à la justification du projet. Les cotes du lac visées (état cible) ont été déterminées après concertation avec les ostréiculteurs, les Communes d'Hossegor, de Capbreton et de Seignosse, ainsi que le club nautique. Les besoins en dragage pour la restauration de l'état cible sont compris entre 130 000 m³ et 160 000 m³ de sédiments. Plusieurs scénarios ont été envisagés,

notamment en termes d'évacuation des matériaux extraits (conduites ou camions). L'analyse de ces différents scénarios est détaillée dans le document plan de Gestion des dragages figurant en annexe au dossier.

Le désensablement du lac d'Hossegor participe aux principes exposés dans la stratégie locale de gestion du trait de côte de la Commune de Capbreton par le rechargement de la plage de la Savane.

Le projet respecte le principe de gestion équilibrée de l'eau visant la préservation de manière durable des écosystèmes aquatiques fragiles, tout en permettant de pérenniser les usages économiques et de loisirs.

III – Conclusion de l'avis de l'Autorité environnementale : qualité de l'étude d'impact et prise en compte de l'environnement.

Le projet porte sur la réalisation de travaux de dragage du lac d'Hossegor soumis à une problématique d'ensablement.

L'analyse de l'état initial de l'environnement permet de faire ressortir les principaux enjeux environnementaux de la zone d'étude, portant sur les activités humaines associées, le milieu naturel avec notamment la présence d'une grande richesse faunistique et floristique, la prise en compte du paysage.

L'étude d'impact est de bonne qualité. L'analyse des incidences et la présentation des mesures d'évitement et de réduction sont traitées de manière satisfaisante. Les mesures sont proportionnées aux impacts de l'opération.

L'Autorité environnementale formule quelques recommandations sur les sujets des espèces protégées, de l'intégration paysagère des équipements, et préconise en phase de réalisation une attention particulière au suivi de la qualité des sédiments extraits et au respect des seuils réglementaires de bruit.

Pour le Préfet et par délégation,

LE Directeur Régional



Patrick Guyot